

Les Amphibiens du Lot



Qui est-ce qu'un amphibien ?

Les amphibiens, aussi nommés batraciens, sont des animaux qui mènent une « double vie » aquatique et terrestre. Larves et têtards évoluent dans l'eau en respirant avec des branchies puis, après une métamorphose au cours de laquelle se développent pattes et poumons, les amphibiens mènent une vie terrestre.

Prédateurs de nombreux mollusques, insectes et larves, ils jouent un rôle essentiel dans la Nature et constituent de précieux auxiliaires, notamment pour le jardinier !

A leur tour prises de nombreux prédateurs (hérons, couleuvres, trottins...), ils sont donc, comme toutes les autres espèces animales, indispensables à l'équilibre des écosystèmes.

Une faune riche mais menacée...

Le Lot, de par la diversité et la richesse de ses milieux naturels, héberge une faune riche et parfois menacée, qui mérite d'être protégée. On y recense d'ailleurs 13 espèces d'amphibiens dont le trottin et le crapaud de la région Midi-Pyrénées. Jeune, espèce à ce jour uniquement connue du Lot en région Midi-Pyrénées.

Noublions pas que les amphibiens sont tous globalement menacés et/ou en régression sur l'ensemble du territoire national, mais également à l'échelle européenne... C'est leur classement en Liste Rouge et l'importance de les protéger et de sauvegarder leurs habitats dans notre département !

Comment expliquer cette menace ?

Destruction des milieux naturels (zones humides notamment) et fragmentation des habitats, disparition des corridors écologiques, isolement des populations et mortalité routière sont directement à l'origine de la régression des amphibiens.

Y sont associés les pollutions des milieux aquatiques et du sol, mais également les impacts généraux par le changement climatique : augmentation des rayonnements UV, pluies acides, assèchement prématuré des points d'eau temporaires...

Les amphibiens sont d'excellents bio-indicateurs de la qualité de notre environnement. Leur cycle biologique nécessitant à la fois les milieux terrestres et aquatiques, ils sont sensibles à la moindre perturbation de leurs habitats et vulnérables aux pollutions chroniques des eaux.

Comment sauvegarder les amphibiens ?

Déjà en préservant les habitats existants, notamment les zones humides (mare, lac de Saint-Nauphale, prairie humide...).

Si vous souhaitez créer une mare, la première règle est de ne pas y introduire d'espèces végétales ou animales exotiques. En effet, l'introduction de telles espèces, souvent envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, Tortue de Floride, insectes, souvent envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, Tortue de Floride, insectes, souvent envahissantes ("poissons rouges"...)) menacent gravement les populations autochtones (compétition pour les habitats et les ressources alimentaires, prédation, transmission de maladies...).

N'introduisez pas de poissons dans votre mare, grands consommateurs d'œufs et de larves d'amphibiens, et évitez tout pesticide. Aménagez des zones refuges à proximité de la mare : haie, tas de bois, muret en pierres sèches...

N'oubliez pas la réglementation : tous les amphibiens sont intégralement protégés par la loi, quel que soit leur stade de développement. Sont interdits la destruction, l'enlèvement des œufs, la capture, le transport ou la détention de ces espèces, qu'il s'agisse de pontes, larves ou têtards, juvéniles ou adultes. Il en va de même pour le dérangement, la dégradation ou la destruction de leurs sites de reproduction et de leurs aires de repos.

Laissez faire la Nature et vous serez étonnamment surpris de la colonisation naturelle du milieu nouvellement créé : insectes et amphibiens viendront d'eux-mêmes et seront d'excellents anti-moustiques naturels !

Enfin, levez le pied sur la route, notamment au printemps, en période de reproduction des amphibiens et participez aux actions de recensement et de protection, on nous signale les zones de fort passage migratoire (Crapaud commun et Salamandre notamment).

Une question, un doute...

Une envie de créer ou de restaurer une mare...

Contact :
LPO Lot

Espace associatif Clément Marot
Place Bassières
48 000 Cahors
Tel / Fax : 05 65 22 28 12
lot@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOT

Tableau comparatif Anoures/Urodèles

Anoures
absence de queue - l'animal perd sa queue au moment de la métamorphose

Urodèles
persistance de la queue à l'âge adulte

Grenouilles

- pupilles ovales



- peau lisse avec des baveux très marqués



- glandes parotides absentes

- animaux aux moeurs aquatiques et terrestres



- ponte en amas (masses gélatineuses) flottants, attachés à la végétation ou posés sur le fond



- animaux aux moeurs aquatiques et terrestres



- châtient avec ou sans sacs vocaux



Crapauds

- pupilles horizontales, verticales ou en forme de cœur ou de goutte d'eau renversée



- bourrelets absents

- glandes parotides proéminentes (gros Buis), peau plus ou moins grasse et serraguseuse



- animaux aux moeurs aquatiques et terrestres



- ponte en cordons ou chapelets enroulés autour de la végétation ou transportés par le ruisseau ou déposés sur le fond



- châtient, avec ou sans sacs vocaux



- châtient, avec ou sans sacs vocaux



Tritons

- pupilles horizontales latéralement

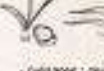


- peau lisse à granuleuse, sans glandes dorsales



- glandes parotides rudimentaires

- animaux aux moeurs aquatiques et terrestres



- ovipare : œufs noirs enroulés ou déposés sur des végétaux



- ne châtient pas



- marchent



- ne châtient pas



- marchent



Salamandre

- pupilles ovales



- peau lisse avec des glandes sur le dos



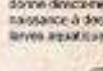
- glandes parotides bien développées



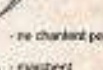
- animal strictement terrestre



- ovipare : pas d'œufs, donne directement naissance à des larves aquatiques



- ne châtient pas



- marchent



Espèces protégées
Les amphibiens de France sont tous protégés, leur manipulation nécessite une autorisation.

Pour en finir avec les idées reçues...

Les tritons ne sont pas des lézards d'eau : ce sont des amphibiens et non des reptiles.

Les tritons ne sont pas les larves des grenouilles : il n'a tout pas les confondre avec les têtards.

Les salamandres sont parfaitement inoffensives, comme tous les autres amphibiens d'ailleurs : elles ne croquent ni femme ni verre !

Les grenouilles ne sont pas les femelles des crapauds mais des espèces bien distinctes !

Couleuvres, hérons et trottins ne sont pas « nuisibles » parce qu'ils mangent grenouilles et crapauds : ils jouent leur rôle indispensable de prédateurs dans la chaîne alimentaire et l'équilibre de leur écosystème.

